

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**  
**18260 SURY-ES-BOIS**  
**Tél : 02.48.73.75.28**  
**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/06/2024**

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juin à 11 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué  
S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 mai 2024

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien  
Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude  
Absente : Mme FRAISSANGE Julia  
Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

---

Le Conseil Municipal, réuni le samedi 1er juin 2024 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. Quartier « Le Champ Laurent » - Cession à titre gracieux de la parcelle AB 355 à l'entreprise SARL Noiraix Echantillonnage pour création de parking interne - Désaffectation, déclassement parcelle AB 355 du domaine public :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu – en complément de la délibération n°2021/035 - :

- De déclasser du domaine public la parcelle AB 355 d'une superficie de 190 m<sup>2</sup> (parcelle n'étant plus affectée à l'usage du public) pour permettre la cession à titre gracieux à l'entreprise SARL Noiraix Echantillonnage
- De constater ainsi la désaffectation de la parcelle et son déclassement permettant de confirmer le projet de cession évoqué dans la délibération n°2021/035

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Pièce jointe :

- Copie délibération n° 2021 / 035

2. Agence Postale Communale - Convention de partenariat avec La Poste :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actuelle convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 15/08/2024 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Dans le cadre du nouveau contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat une nouvelle convention a été signée.

Pour l'Agence Postale Communale de Sury-ès-Bois, la convention contiendra les principales caractéristiques suivantes :

- Durée convention : 5 ans
- Accessibilité horaire : 15h par semaine réparties sur 5 jours
- Offre service élargie pour répondre aux besoins de la population (activité qui déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1<sup>er</sup> euro réalisé)
- Mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible au bénéfice de l'agent communal en responsabilité

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention selon les termes présentés et mandate M. le Maire pour la signature.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 3. Elections européennes du 09 juin 2024 :

M. le Maire expose les modalités pratiques du déroulé de ces élections et notamment les difficultés engendrées par le nombre de listes (38) et donc le nombre de panneaux à mettre à disposition pour l'affichage.

Le bureau de vote est en cours de constitution.